



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Institut international d'études sociales**Rapport de la 46^e session
du Conseil de l'Institut**

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 46^e session le 9 novembre 2004, sous la présidence du Directeur général du BIT. Le Conseil était saisi de quatre documents: un examen stratégique de l'Institut international d'études sociales¹; un document relatif à la création d'un prix du travail décent²; le rapport du Directeur³; un document concernant l'acceptation des contributions et des dons à l'Institut⁴.
2. Après avoir remercié le Directeur par intérim ainsi que le personnel de l'Institut pour leur travail, le Directeur général a présenté l'examen stratégique. Selon lui, l'approche adoptée pour cet examen correspond tout à fait aux besoins d'une organisation qui, comme l'OIT, s'occupe des grands problèmes de politique générale. Elle assigne à l'Institut un rôle essentiel dans le domaine de la transmission du savoir, tant sur le plan interne, par la mise en place et la coordination d'une stratégie de recherche appliquée dans l'ensemble des services du Bureau, qu'externe, par la promotion du dialogue entre les chercheurs et les décideurs. Le Directeur général s'est également félicité de l'importance que cette approche accorde à l'expansion des réseaux, tant réels que virtuels.
3. Le Directeur général a en outre souligné le rôle des activités éducatives et de vulgarisation, tant pour leur valeur intrinsèque que pour les possibilités qu'elles offrent de tirer parti de l'expérience d'autrui, ainsi que l'importance des recommandations concernant les sources de financement externes, formulées dans l'examen stratégique. Il estime par ailleurs que la création d'un prix du travail décent pourrait contribuer à mieux faire connaître l'Institut et qu'il convenait de lever les fonds nécessaires à la concrétisation de cette proposition. Il a conclu son intervention en souhaitant la bienvenue à M. Javillier au sein de l'Institut et en rappelant que le poste de directeur n'était toujours pas pourvu, précisant à ce propos qu'il avait prié le Directeur par intérim de continuer à s'acquitter de ses fonctions.

¹ INS.B.XLVI/1.

² INS.B.XLVI/2.

³ INS.B.XLVI/3.

⁴ INS.B.XLVI/4.

Débat sur l'examen stratégique de l'Institut international d'études sociales

4. Le Directeur par intérim a lancé le débat en insistant sur la nécessité de trouver un équilibre entre l'ambition affichée – créer un centre d'excellence pour les questions sociales et le travail décent – et le réalisme – c'est-à-dire poursuivre cette ambition sans avoir à augmenter de manière significative le budget ordinaire de l'Institut. Il a attiré l'attention sur quatre des propositions de l'examen stratégique: création d'un comité consultatif composé d'experts et d'universitaires; mise en place d'un programme de recherche articulé autour de deux pôles, d'une part, l'analyse économique et, d'autre part, l'analyse juridique/institutionnelle; renforcement du rôle de l'Institut en tant que forum de dialogue; nécessité de consolider les relations en réseau instituées avec des centres de recherche et des universités du monde entier.
5. M. Suzuki (vice-président employeur) a indiqué que son groupe approuvait la proposition selon laquelle l'Institut devrait jouer un rôle dans la coordination des activités de recherche de l'OIT, et a souligné la nécessité de renforcer les liens de l'Institut avec des institutions externes, en particulier les organisations d'employeurs et de travailleurs. Se référant au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il a signalé que son groupe s'opposait à ce que l'on agisse sur la base d'un document qui n'avait pas reçu l'aval officiel du Conseil d'administration du BIT. S'agissant des priorités en matière de recherche, il a souligné l'importance du développement du secteur privé, de la compétitivité et de l'amélioration de la productivité. Il a ajouté qu'il était très important d'accroître la légitimité et la crédibilité des travaux de recherche de l'Institut en renforçant sa structure tripartite. C'est dans cette optique qu'il a proposé que le comité consultatif – dont la création est au demeurant approuvée par son groupe – soit de composition tripartite. Il a cependant précisé que toutes les questions concernant l'effectif de ce comité, la durée de son mandat et ses relations avec le Conseil de l'Institut mériteraient d'être examinées plus en détail avant que son groupe puisse se prononcer à leur sujet.
6. S'agissant des ressources humaines, M. Suzuki a souligné la valeur des échanges entre l'Institut et les chercheurs des départements opérationnels, ainsi que les avantages qu'il y a à faire appel à des chercheurs extérieurs pour des projets spécifiques assortis de délais. Il a indiqué, pour conclure, que l'examen stratégique était une composante utile du débat, mais qu'il devrait cependant être complété par une approche plus concrète axée sur les programmes, les activités et les résultats à atteindre.
7. M^{me} Yacob (vice-présidente travailleuse), s'exprimant au nom de son groupe, a également reconnu que l'examen stratégique offrait une entrée en matière intéressante, même s'il semble être le fruit d'un processus de consultation davantage interne qu'externe. Compte tenu des limites de ses ressources, il importe que l'Institut se consacre à quelques questions stratégiques susceptibles de s'inscrire dans la durée. La Constitution de l'OIT, la Déclaration de Philadelphie, les normes de l'OIT et l'Agenda du travail décent sont tous axés sur la question de la justice sociale dans une société mondialisée, et c'est cette question que l'Institut doit placer au cœur de son programme de recherche. Son groupe estime que les domaines que l'examen a retenus comme prioritaires pour la recherche sont trop limités. En particulier, les travaux de recherche portant sur les systèmes mondiaux de production ne tiennent pas compte de la question implicite de savoir si ces systèmes concourent ou non à une répartition équitable; la recherche sur le dialogue social semble privilégier davantage les structures institutionnelles que les résultats concrets, notamment en ce qui concerne l'équité de la répartition, et risque, ce faisant, d'être perçue de l'extérieur comme une opération d'autopromotion; la recherche sur les migrations ne doit pas se contenter de reprendre, ni même simplement d'intégrer, les travaux des départements opérationnels compétents, et doit élargir ses visées.

8. M^{me} Yacob, s'exprimant au nom de son groupe, s'est dite favorable à ce que l'Institut œuvre à l'établissement de réseaux avec d'autres départements de l'OIT, ainsi qu'avec les mandants et les chercheurs. Elle s'est félicitée de ce que l'Institut coopère avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et avec le mouvement syndical international pour développer le Réseau de recherche pour le mouvement syndical international (GURN). Elle a ajouté que son groupe souhaite la poursuite de cette initiative innovante. Tout en étant favorable à la création d'un forum international sur la mondialisation, elle a fait observer qu'il s'agissait là d'une question qui devrait être soumise à l'approbation du Conseil d'administration du BIT. S'agissant des activités éducatives, elle a précisé, au nom de son groupe, qu'il convient d'éviter toute espèce de double emploi avec le Centre de Turin et que l'organisation d'un programme d'une semaine à l'intention des nouveaux membres du Conseil lui semble une mesure judicieuse. Par ailleurs, des publications de qualité ne peuvent que renforcer la dimension et la réputation de l'Institut. En ce qui concerne la gouvernance, son groupe est favorable à la création d'un comité consultatif même si, comme le groupe des employeurs, il considère que cet organe doit être responsable devant le Conseil. Pour ce qui est des ressources humaines, l'Institut a besoin de chercheurs de valeur. Les postes vacants, notamment le poste de directeur, devraient être pourvus dans les meilleurs délais.
9. S'agissant du nouveau directeur, M. Anand (membre employeur) a recommandé le recrutement d'une personnalité ayant une bonne expérience de la direction de recherche. Il importe de renforcer les liens avec le Centre de Turin et de poursuivre les recherches sur l'économie informelle. Il est lui aussi favorable à la création d'un comité consultatif.
10. Le représentant du gouvernement du Brésil a précisé que le nouveau directeur devrait être en mesure de recruter du personnel de valeur et de collaborer aussi bien avec le Conseil qu'avec le comité consultatif. Selon lui, la proposition concernant la mise en place d'un groupe de travail sur la recherche concerne davantage le BIT que l'Institut. Il a également rappelé l'importance pour l'Institut d'être à la pointe de la technologie de l'information et de pouvoir promouvoir le dialogue entre pays développés et pays en développement en faisant un usage efficace des ressources. Il a précisé que l'Institut devrait favoriser la coopération intergénérationnelle. Il importe à cet égard de multiplier les efforts pour attirer des chercheurs jeunes et prometteurs, en améliorant notamment le programme de stages. Le recrutement du directeur serait selon lui considérablement facilité si l'on disposait d'un profil du candidat idéal.
11. M. Ahmed (membre travailleur) a estimé que l'Agenda du travail décent, qui a inspiré les travaux de recherche de l'Institut, risque de demeurer vide de sens s'il n'est pas fondé sur le respect des droits fondamentaux et un tripartisme authentique. Selon lui, l'OIT devrait renforcer sa capacité à peser sur les politiques des institutions financières internationales, notamment en ce qui concerne l'importance de la protection sociale, et l'Institut devrait améliorer sa visibilité, y compris auprès des membres du Conseil eux-mêmes, en faisant circuler plus rapidement les informations sur ses activités et ses résultats.
12. M. Lambert (membre employeur), intervenant au sujet du comité consultatif, a demandé quelle était la raison d'être de ce comité et a estimé que son rôle et sa taille devaient être proportionnels aux effectifs de l'Institut et qu'il ne devait donc pas excéder trois à quatre membres. Par ailleurs, il ne semble pas utile que ce comité se réunisse juste quelques jours avant la tenue du Conseil, comme proposé dans l'examen stratégique. Une réunion un à deux mois avant semblerait plus indiquée.
13. M. De Arbeloa (membre employeur) a exprimé des réserves au sujet de l'utilité d'un comité consultatif qui, au bout du compte, risque de s'emparer d'une structure destinée à servir les mandants. Il a approuvé l'idée d'un directeur doté de capacités de gestion. Il a également mis en garde contre une dépendance excessive vis-à-vis des ressources

extrabudgétaires. Pour ce qui est des priorités des recherches, il propose que l'on se concentre sur le dialogue social, la promotion de l'emploi productif et les liens entre la croissance économique et démographique. S'agissant des activités de vulgarisation, il estime que celles concernant le Web ne répondent pas complètement aux besoins et qu'elles ne sont pas particulièrement utiles aux pauvres des pays en développement du fait des difficultés liées à un accès limité.

14. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a insisté sur l'importance qu'il y a à renforcer la capacité de création de réseaux de l'Institut. S'agissant de l'embauche de chercheurs pour les projets à court terme, elle souhaite que les pays en développement soient dûment pris en considération pour ce processus.
15. La représentante du gouvernement de la Slovénie a souscrit à l'idée exprimée dans l'examen stratégique que l'Institut soit un centre d'excellence au sein de l'OIT, notamment en ce qui concerne la promotion des recherches sur les questions relatives au travail et aux transferts de connaissances.
16. En résumant la discussion, le Directeur par intérim a mis en relief à la fois le large soutien accordé aux grandes orientations de l'examen stratégique et la nécessité d'apporter des améliorations. Il a proposé de soumettre une version révisée du document INS.B.XLVI/1 aux membres du Groupe de travail chargé de l'examen stratégique. Le Conseil a chargé le groupe de travail de se réunir à nouveau pour remanier l'examen stratégique, en tenant compte des points de vue exprimés. Le groupe de travail s'est réuni le 11 novembre et s'est mis d'accord sur un examen stratégique révisé; son texte figure en annexe au présent document.

Débat sur un prix du travail décent

17. Le Directeur par intérim a présenté la discussion en expliquant qu'en plus des propositions présentées dans le document plusieurs questions restent à approfondir. M^{me} Yacob et M. Suzuki, au nom de leurs groupes respectifs, et la représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud sont convenus qu'un nouveau document devrait être soumis au Conseil l'année prochaine. M^{me} Yacob a fait valoir que le prix devrait être décerné à des chercheurs de pays en développement dont les travaux se rapportent à des recherches prioritaires de l'IIES.
18. M. De Arbeloa a proposé que la reconnaissance associée au prix ne soit pas monétaire et a suggéré la confection d'une plaque ou la délivrance d'un certificat, par exemple. M. Anand a déclaré que, s'il importe de ne pas puiser dans les ressources internes pour financer le prix, il importe aussi de ne pas être dominé par les donateurs externes.
19. Le représentant du gouvernement du Brésil a fait remarquer qu'en dehors des options consistant à récompenser des personnes ou des projets précis on pourrait en envisager une troisième, consistant à reconnaître les institutions qui mettent en pratique les valeurs de l'OIT et qui assurent la promotion de la justice sociale.
20. Devant le large consensus qui s'est dégagé de la discussion, le Directeur par intérim a proposé que le groupe de travail continue à approfondir la question d'un prix du travail décent et soumette un nouveau document au Conseil en novembre 2005. Les membres du Conseil ont approuvé cette proposition.

Débat sur le rapport du directeur

21. En présentant le rapport, le Directeur par intérim a fait mention des conférences de Tokyo financées sur les recettes du prix Nobel et des publications qui y font suite en les citant comme des exemples de travaux de haute qualité et a évoqué la collaboration entre l'Institut, ACTRAV et le GURN. Il a déclaré que l'Institut était prêt à travailler dans le cadre d'une collaboration similaire avec le Bureau des activités pour les employeurs.
22. M^{me} Yacob, au nom du groupe des travailleurs, a fait savoir que ce dernier considère le projet de recherches sur le progrès technique et la demande de main-d'œuvre enfantine comme un exemple de recherches trop ciblées.
23. M. Suzuki a fait connaître le point de vue de son groupe selon lequel le rapport du directeur doit être maintenu, accompagné d'informations complémentaires sur le calendrier des activités présentées dans le rapport et de renseignements complets sur les effectifs et les aspects financiers. Cela permettrait de mieux contrôler la mise en œuvre et de mesurer l'impact des activités. Il s'est demandé si l'objectif de fournir des bases analytiques au travail décent, à l'origine du programme de recherche, a jamais fait l'objet d'une approbation formelle par le Conseil. Il a néanmoins exprimé le soutien de son groupe aux activités de recherche menées l'année précédente.
24. M. Anand s'est félicité de la publication des travaux relatifs aux conférences universitaires données durant les activités de formation. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a souhaité obtenir un exemplaire du document portant sur son pays lorsqu'il sera disponible. Elle a également proposé que les travaux de l'Institut soient diffusés aux parlementaires partout dans le monde.
25. Le rapport du directeur a été approuvé par le Conseil.

Débat sur l'acceptation de contributions et de dons

26. Le document en question a été approuvé après que M. Suzuki eut fait connaître le souhait de son groupe de voir consigné dans le rapport le fait que les documents comporteront désormais des explications pour certaines transactions (par exemple dans les notes de bas de page).

Genève, le 11 novembre 2004.

Annexe

Examen stratégique de l'Institut international d'études sociales ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	9
Antécédents	9
I. Les défis stratégiques.....	10
1.1. Renforcement de la base de connaissances du BIT	10
1.2. Suivi du rapport de la Commission mondiale.....	12
II. La nouvelle orientation de l'Institut.....	13
2.1. Le centre de recherche.....	13
2.2. Forums de dialogue sur les politiques à suivre.....	14
2.3. Les activités éducatives.....	15
2.4. Communications et publications	15
III. Les questions de gouvernance	16
3.1. Supervision.....	16
3.2. Ressources humaines.....	16
3.3. Ressources financières.....	17
Appendice. Mandat du Groupe de travail chargé de l'examen stratégique.....	19

¹ Version révisée du document INS.B.XLVI/1.

Introduction

1. En novembre 2003, le Conseil de l'Institut international d'études sociales (IIES) a décidé qu'une évaluation stratégique devait être menée à bien pour déterminer l'orientation future de l'Institut et ses prochaines contributions au monde du travail². Un groupe de travail a donc été créé, qui a tenu sa première réunion en mars 2004. Un certain nombre de consultations informelles ont eu lieu par la suite avec les mandants de l'OIT, les principaux fonctionnaires du BIT ainsi qu'avec des chercheurs et des universitaires externes. Un projet de note concernant cet examen stratégique a été distribué par la Conférence internationale du Travail en juin 2004. Les membres employeur et travailleur du groupe de travail ont fourni des commentaires détaillés par écrit et d'autres membres se sont exprimés verbalement. Le présent document résume les conclusions et les propositions du groupe de travail qui seront soumises au Conseil de l'Institut. Conformément au mandat relatif à l'examen stratégique, il est centré sur les recommandations relatives à des changements conçus pour accroître l'efficacité de l'Institut.

Antécédents

2. L'Institut a été créé en 1960 pour œuvrer dans le domaine de la recherche et de l'éducation, promouvoir un débat sur les principales questions de politique sociale et fournir des informations sur les événements survenus en matière sociale et de travail. L'importance accordée à ces diverses activités a évolué au fil du temps; pourtant, au cours des premières années, les activités éducatives avaient la priorité. L'Institut fait partie intégrante de l'OIT et concourt à la mission que s'est donnée l'Organisation, à savoir, concrétiser l'objectif du travail décent pour tous. Il retire des avantages considérables de son association avec le BIT, y compris l'accès à la connaissance, aux sources de données et aux matériels empiriques et analytiques relatifs au domaine social et du travail. L'Institut bénéficie également de relations de travail étroites avec les mandants tripartites de l'OIT. En outre, il est financé principalement par le budget ordinaire de l'Organisation. En contrepartie, il soutient l'Organisation dans l'accomplissement de sa vocation de sensibilisation, de service et d'accumulation de la connaissance; en effet, c'est une entité autonome multisectorielle et flexible du

² Compte tenu des débats, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- Le Conseil a débattu du prochain programme d'activités de l'Institut. Il a estimé que, à l'issue de la restructuration globale de l'OIT en quatre secteurs stratégiques et de la promotion du travail décent, il sera temps d'entreprendre une évaluation stratégique des objectifs, du positionnement, des activités et des moyens d'action de l'Institut. Cette évaluation portera également sur la possibilité de prendre de nouvelles initiatives destinées à renforcer la position de l'Institut dans le cadre de l'Agenda du travail décent de l'OIT.
- Le Conseil a décidé de confier cette évaluation stratégique à une équipe spéciale, composée du Directeur général en sa qualité de président du Conseil, des vice-présidents employeur et travailleur, du représentant du gouvernement du Brésil et du Directeur par intérim de l'Institut. Le mandat énoncera en termes clairs la portée, les objectifs et les méthodes d'évaluation. Pour que l'équipe spéciale soit en mesure de procéder à une évaluation efficace et d'élaborer des approches novatrices, il est indispensable de pouvoir compter sur l'appui d'experts extérieurs susceptibles de discerner les points forts et les faiblesses de l'Institut. L'équipe spéciale tiendra des consultations avec les dirigeants et les experts des centres de recherche concernés, et étudiera la doctrine et les pratiques des autres organisations internationales. Elle examinera également la contribution de l'Institut au suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que la possibilité d'instituer un prix dans le domaine du travail décent. L'équipe spéciale se réunira d'abord en mars, puis en juin 2004, pendant la Conférence internationale du Travail, de manière à pouvoir terminer son travail et formuler ses recommandations à l'automne 2004, pour examen et adoption par le Conseil de l'Institut lors de sa réunion de novembre 2004. *Institut international d'études sociales, rapport de la 45^e session du Conseil de l'Institut, 288^e session du Conseil d'administration, Genève, novembre 2003.*

Bureau. Ses activités et son programme de travail lui permettent d'exploiter ces caractéristiques particulières et de compléter et de renforcer les travaux entrepris par d'autres parties de l'OIT.

I. Les défis stratégiques

3. L'orientation générale de l'Institut semble bien adaptée à ses objectifs et elle mérite le soutien général des mandants. Cependant, depuis 1999, le Bureau a entrepris une restructuration globale, inspirée des quatre secteurs stratégiques du travail décent. L'Institut n'a pas encore participé directement à ce processus, mais l'heure est venue d'envisager des synergies renouvelées avec les différents secteurs du Bureau. Par ailleurs, l'Institut devra aussi tenir compte, dans son orientation stratégique, des activités de suivi résultant du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La reconnaissance générale du fait que la base de connaissances du Bureau doit être considérablement renforcée et que l'Institut est bien placé pour relever ce défi stratégique constitue une autre raison d'introduire des changements.
4. Comme celle d'institutions semblables, l'orientation stratégique de l'Institut devrait être fondée sur ses avantages comparatifs, à savoir ses mandants tripartites et la participation des partenaires sociaux à son Conseil, son autonomie, sa capacité d'entreprendre des travaux de recherche à moyen ou à long terme et de compléter les travaux des programmes techniques de l'OIT et des équipes régionales en menant à bien une recherche de nature multisectorielle, et souvent de nature multidisciplinaire; enfin, son potentiel de stimulation de rencontres et de débats avec des personnes et des institutions pratiquant recherche et analyse sur les questions politiques clés concernant le monde du travail.

1.1. Renforcement de la base de connaissances du BIT

5. Sur les plans économique et social, le XXI^e siècle a commencé dans un environnement intellectuel nouveau et fragmenté. L'analyse et les politiques keynésiennes ont été progressivement marginalisées au cours des deux dernières décennies. Cependant, la prédominance des recettes économiques néoclassiques fondées sur le marché des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix a également été remise en cause. Depuis la crise asiatique de 1997-98, les questions de gouvernance occupent la première place à l'ordre du jour international. Il s'agit notamment de la conception des institutions, des règles et des procédés susceptibles de réconcilier l'efficacité économique avec le respect des droits de l'homme et de la justice sociale. Cependant, du point de vue des sciences sociales, la plupart des analyses économiques ne font pas bon ménage avec les considérations juridiques et institutionnelles. L'intégration globale et cohérente des politiques économiques et sociales présente de sérieuses difficultés.
6. L'essentiel de la base de connaissances du BIT concernant le fonctionnement des institutions du monde du travail (législations, conventions collectives, organisations d'employeurs et de travailleurs, organes tripartites, etc.) se trouve auprès des mandants de l'Organisation. C'est pourquoi l'Institut est si précieux pour le Bureau et pour l'ensemble de l'Organisation, car il fait office d'interface entre théoriciens et praticiens du monde du travail. Compiler, analyser et diffuser la profusion de connaissances engendrée par cette interaction constitue un défi majeur, notamment en ces temps de rapide évolution sur fond de mondialisation. L'OIT doit demeurer cette base de connaissances unique qu'elle représente, et conserver sa primauté en matière d'analyse. Il a été proposé que l'Institut réagisse de deux manières: en participant à la mise en place d'une stratégie de recherche à l'échelle du Bureau, et en étendant les réseaux qui existent déjà avec les institutions extérieures.

Le rôle de l'Institut dans la stratégie de recherche de l'OIT

7. *Mettre en place une stratégie de recherche du BIT.* Le BIT ne s'est pas encore doté d'une stratégie de recherche à l'échelle du Bureau au moyen de divers programmes poursuivant des thèmes d'intérêt particulier. Or, pour soutenir le concept intégré du travail décent, le Bureau doit maintenant adopter une politique cohérente concernant les études liées à l'objectif que représente le travail décent et aux objectifs stratégiques y relatifs. L'Institut pourrait participer à la conception d'une

stratégie de recherche, et il bénéficierait de toute évidence de cet exercice. Il pourrait aider le Bureau à faire le tracé des futures tendances dans le monde du travail et à identifier les préoccupations émergentes de l'Organisation. Il tirerait avantage de liens plus étroits avec les unités du BIT participant à des travaux de recherche, ainsi que des complémentarités qu'il pourrait y avoir entre des types de recherche plus analytiques et plus axés vers les politiques.

8. *Développer des synergies dans les travaux de recherche.* Des études très utiles sont entreprises dans de nombreuses unités du BIT et les projets de recherche sont très décentralisés. Beaucoup d'entre eux sont menés à bien par divers secteurs et programmes au siège et dans le cadre de la coopération technique dans les régions. La plupart embrassent un programme spécifique et/ou une région spécifique, sont liés aux préoccupations politiques des pays récipiendaires et des pays donateurs et sont à court terme (deux ans au plus). L'IIES doit faire en sorte que ses travaux de recherche ne fassent pas double emploi avec ceux des autres programmes du BIT, et veiller à ne pas se centrer sur la recherche en matière de politique appliquée à court terme. Son rôle premier devrait être de promouvoir des synergies entre les unités du BIT et les spécialistes de divers milieux professionnels et de favoriser une approche interdisciplinaire aux problèmes actuels du monde du travail.
9. *Créer un groupe de travail chargé de la recherche.* Il a donc été proposé de créer un groupe de travail chargé de la recherche à l'échelle du Bureau. En premier lieu, ce groupe de travail rassemblera des informations et fera office de bureau d'échange d'information concernant les travaux de recherche. Il améliorera le contrôle de la qualité en développant la pratique du «contrôle des pairs» et en adoptant des indicateurs de performance précis. Avec le temps, d'autres tâches lui seront confiées et il pourra participer à l'élaboration d'une politique de la recherche à l'OIT. Ce groupe de travail sera constitué par des hauts fonctionnaires du Département de l'intégration des politiques, d'ACT/EMP et d'ACTRAV, des secteurs stratégiques et des régions, ainsi que de l'IIES. L'Institut sera en charge de son secrétariat.
10. *Augmenter les capacités de recherche de l'IIES.* Dans ce contexte, l'Institut devrait accroître ses capacités de recherche et les structurer autour de deux pôles. Premièrement, en matière d'analyse macro ou microéconomique, il est essentiel que l'IIES et l'OIT acquièrent une compréhension plus approfondie des implications des politiques favorisant le travail décent, notamment dans les pays en développement. Ces politiques comprennent des cadres conceptuels conduisant au plein emploi productif ainsi qu'à la création d'entreprises. Deuxièmement, s'agissant des questions de gouvernance, l'OIT est investie d'une mission fondée sur le respect des droits, et la promotion du respect des droits fondamentaux au travail devrait s'inscrire dans une approche interdisciplinaire à la recherche future. Il convient d'étudier l'impact des normes internationales du travail à jour et de poursuivre l'examen des effets des systèmes de dialogue social sur l'intégration des politiques économiques et sociales. Beaucoup reste à faire dans le domaine de la recherche analytique et empirique pour évaluer les relations qui existent entre les mécanismes et les institutions de dialogue social, d'une part, et la performance socio-économique des pays à divers niveaux de développement, d'autre part. La recherche dans ce domaine favoriserait une meilleure compréhension et une meilleure évaluation des contributions des organisations d'employeurs et de travailleurs au développement, ainsi que l'élaboration de divers modèles de gouvernance. L'évolution institutionnelle et juridique des instruments de gouvernance dans le monde du travail exige une recherche plus approfondie.

Le travail de réseau avec les autres institutions

11. L'Institut fait office d'interface entre le BIT et la communauté universitaire et des chercheurs. Il pourrait travailler plus intensivement avec des réseaux mondiaux d'universitaires et des centres de recherche en mettant en œuvre son programme de recherche et ses activités de dialogue et de réflexion. Les avantages des réseaux qui fonctionnent bien sont, notamment, le coût-efficacité, la qualité accrue du travail, la flexibilité, l'enrichissement intellectuel et un meilleur impact. Il est essentiel pour l'Institut de créer des relations de travail systématiques et durables avec les universitaires et les institutions de recherche et d'éviter le contrat unique en matière de recherche.
12. *Réseaux thématiques.* Certains de ces réseaux sont thématiques. Par exemple, l'Institut a récemment mis au point des réseaux liés au dialogue social et à l'élaboration participative des politiques ainsi qu'à la migration internationale; ces réseaux sont connectés à des projets de recherche spécifiques de l'Institut. Ce dernier devrait également adhérer à des réseaux pratiquant la recherche sur divers aspects de la mondialisation, comme le mentionne le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (paragr. 627 et note 117).

13. *Relations institutionnalisées.* L'Institut doit également développer des relations institutionnelles durables avec les centres de recherche et les réseaux. Il a récemment renforcé ses relations avec l'Université Cornell, l'Université de Montréal et avec le Réseau universitaire international de Genève (RUIG). Le potentiel d'expansion est très important, notamment vers les principales institutions universitaires de recherche des pays en développement.
14. *Réseaux de recherche des organisations d'employeurs et de travailleurs.* En 2004, l'Institut a participé au lancement du Réseau de recherche pour le mouvement syndical international (GURN), une association de centres de recherche des syndicats, et il participe à ses activités. Il continuera de soutenir les efforts des partenaires sociaux de l'OIT pour renforcer leurs capacités de recherche, et il établira des contacts avec les réseaux d'organisations d'employeurs et de travailleurs, qui sont autant de sources en la matière.
15. *Institutions de recherche des autres organisations internationales.* L'Institut devrait développer des relations de travail suivies avec les unités de recherche d'autres organisations internationales, à savoir la Banque mondiale en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'OCDE en ce qui concerne la création d'emplois, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social pour ce qui est du développement social, et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et le travail, qui est également dotée de mandants tripartites et joue un rôle dirigeant dans l'analyse du dialogue social au niveau européen.
16. *Associations internationales.* L'Institut a joué un rôle majeur dans la création de l'Association internationale de relations professionnelles (AIRP) et il a été étroitement associé aux travaux de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale (SIDTSS). L'Institut devrait envisager de promouvoir le renforcement de ces liens et créer un groupement de centres de recherche et de réseaux spécialisés dans l'analyse des questions sociales et du travail dans une économie mondialisée. A cet égard, un premier *Forum mondial du travail* a été organisé à Séoul en juin 2004. L'Institut a participé à cette initiative qui a rassemblé les représentants de 15 institutions de recherche en matière de questions sociales et de travail sises partout dans le monde.

1.2. Suivi du rapport de la Commission mondiale

17. Le Conseil de l'IIES voudra sans doute s'inspirer des discussions du Conseil d'administration du BIT s'agissant du rôle que l'Institut pourrait jouer en ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport de la Commission mondiale. Ce point a été souligné par le membre employeur du Groupe chargé de l'examen stratégique. Sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration, le rapport de la Commission mondiale a souligné un certain nombre de questions qui pourraient s'avérer importantes pour l'orientation stratégique de l'IIES. Le prochain programme et budget de l'Institut, qui doit être soumis à son Conseil en novembre 2005, détaillera les activités de suivi sur la base des décisions prises par le Conseil d'administration du BIT.
18. Les principaux défis recensés par le rapport de la commission à l'OIT et devant être relevés par le BIT et l'Institut peuvent être regroupés sous les rubriques suivantes:
 - Améliorer la cohérence macroéconomique mondiale afin que les politiques du commerce, de l'investissement, des finances et de l'emploi œuvrent ensemble pour redonner un élan majeur et durable à l'emploi. Dans le cadre de cette cohérence accrue, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes et pour les hommes entraînera une accélération de la réduction de la pauvreté et la concrétisation des Objectifs de développement pour le Millénaire.
 - Intégrer les politiques visant à promouvoir le travail décent en des stratégies économiques et sociales nationales qui permettront aux femmes et aux hommes de bénéficier de la mondialisation dans la plus large mesure possible et d'éviter les risques qu'elle représente pour les personnes et les communautés.
 - Développer le concept d'une base socio-économique par l'extension de systèmes de protection sociale et d'autres politiques visant à aider les femmes, les hommes et les familles à mieux se défendre et à se relever de certaines contraintes provoquées par une plus grande instabilité de l'économie mondiale.
 - Renforcer la promotion des principes et droits fondamentaux au travail en tant que fondement de la modernisation des codes du travail et des systèmes de dialogue social, y compris la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

- Approfondir les connaissances déjà acquises sur la manière dont fonctionnent les systèmes mondiaux de production et la compréhension des rôles que peut jouer la coopération internationale en matière d'incitations à l'investissement dans les zones franches d'exportation. Ceci pourrait engendrer un cadre propice aux investissements internationaux, des moyens plus efficaces d'assurer la responsabilité sociale des entreprises et l'avènement d'un développement plus équilibré à l'intérieur des pays et entre eux, grâce à un emploi décent et productif.
 - Etudier le champ d'application d'un cadre international élargi pour la gouvernance de la migration.
19. Lors de l'examen de ces défis, le thème transversal de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, souligné par la commission, doit être inscrit dans les travaux de l'Institut.
20. Le rapport de la commission souligne que le développement des connaissances au sein du système multilatéral est indispensable pour que l'élaboration des politiques soit plus efficace et plus cohérente (paragr. 623). Il en appelle aux institutions multilatérales pour qu'elles entreprennent davantage de travaux de recherche communs, et il demande instamment l'expansion des réseaux de recherche qui mettent en rapport les institutions universitaires et les organismes chargés de la politique publique (paragr. 627-629). La commission insiste également sur l'importance du dialogue lors de l'élaboration des politiques et des mécanismes de gouvernance en vue d'une mondialisation équitable. Cette insistance sur l'échange d'idées et d'opinions en tant que moyen essentiel d'approfondir les connaissances constitue une directive importante pour l'Institut, et devrait faire partie de son orientation stratégique.

II. La nouvelle orientation de l'Institut

21. L'Institut est doté de quatre volets: le centre de recherche; le forum de dialogue; les activités éducatives; et les communications et publications. Il est proposé de réorienter et de rationaliser ses activités futures comme suit:
- renforcer sa capacité de recherche et augmenter considérablement son rôle en tant que forum de dialogue;
 - rationaliser ses activités éducatives et produire des publications de qualité.

2.1. Le centre de recherche

22. La recherche devrait être l'activité première de l'Institut. Il est hautement souhaitable pour l'OIT d'être dotée d'une entité capable d'organiser la recherche sur des questions complexes, sensibles et controversées, dans un espace moins sujet aux contraintes que les forums de négociation et de prises de décisions en matière de politiques. L'Institut joue un rôle essentiel en tant que catalyseur d'une pensée analytique novatrice, multisectorielle et visionnaire. Et même s'il doit encore augmenter sa capacité de travail en réseaux, il n'en est pas moins essentiel pour lui de disposer d'un noyau de chercheurs éminents susceptibles de le diriger, d'engendrer des idées nouvelles, de développer l'esprit d'équipe, de produire, de coordonner et de superviser la recherche, de gérer des réseaux et de préparer des publications.
23. Les thèmes suivants pourraient être envisagés pour inclusion dans l'ordre du jour de la recherche future de l'Institut.
- *Le tripartisme et le dialogue social au XXI^e siècle.* Le tripartisme et le dialogue social constituent la principale valeur ajoutée de l'OIT dans le système multilatéral, et l'Institut est l'un des rares centres de recherche à bénéficier d'une composition tripartite. Il a été proposé que l'Institut continue d'accorder la priorité à la recherche sur le tripartisme et son impact économique et social. De tels travaux ne devraient pas nécessairement être axés sur des institutions tripartites spécifiques; ils devraient plutôt porter sur les défis de la mondialisation (aussi bien macroéconomiques que microéconomiques) et sur les résultats, le but étant de déterminer de manière empirique comment tout un éventail d'entités institutionnelles qui incarnent les principes et droits fondamentaux de l'OIT et permettent aux partenaires sociaux d'exercer une véritable influence peuvent faire des défis les plus courants des analyses différentes, qui donnent lieu à une variété de réponses politiques, dont certaines sont plus

proches que d'autres des objectifs de l'Agenda du travail décent. La recherche dans ce domaine pourrait favoriser la compréhension de divers modèles de gouvernance, de leur efficacité socio-économique et de la manière dont ils participent à l'intégration des politiques économiques et sociales aux niveaux national et international. Cet effort devrait s'inscrire dans l'orientation stratégique de l'Institut dans une perspective à long terme.

- *Une mondialisation juste et les mouvements transfrontières de personnes.* Des initiatives et des trains de mesures ont été proposés dans le rapport du Directeur général à la Conférence sur ce thème. Il s'agit notamment d'un renouvellement des engagements existants par l'application des conventions sur les travailleurs migrants de l'OIT et des autres conventions multilatérales sur les migrations, de la promotion d'un dialogue sur les principales questions politiques, de l'élaboration progressive d'un cadre multilatéral pour la migration internationale et d'une proposition visant à établir un forum sur les politiques de la mondialisation centré sur les migrations. L'Institut a entrepris des travaux de recherche et a lancé un dialogue sur les migrations en 2003, pour préparer la session de la Conférence de 2004. Il a développé des liens étroits de coopération avec le Programme des migrations internationales de l'OIT, recruté un éminent spécialiste international en qualité de consultant, et renforcé un vaste réseau d'universitaires et de centres de recherche qui traite de ces questions. L'Institut a déjà établi les fondements d'un travail de recherche et d'activités de dialogue efficaces dans ce domaine. Cette recherche ne doit pas faire double emploi avec les activités et efforts de recherche déployés par les départements opérationnels au sein du Bureau. Au contraire, le but primordial consiste, plus largement, à établir les bases théoriques pour l'élaboration de politiques de la migration qui respectent les droits des migrants et concilient les intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil.
- *La justice sociale et le développement économique.* Le programme de recherche proposé s'inspire des valeurs fondamentales de l'OIT, fondées sur sa Constitution, sur la Déclaration de Philadelphie et sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1988). Il est structuré en trois parties: la première est une réflexion sur les valeurs pour déterminer ce qui est juste et socialement équitable, si la notion de justice sociale repose sur des spécificités culturelles, ou si elle a évolué avec le temps. Cette analyse théorique se double, dans la seconde partie de la recherche, d'investigations empiriques dans des domaines divers où il existe, semble-t-il, une relation inverse équité/efficacité (par exemple, croissance/inégalité); il s'agit de vérifier si ces deux valeurs sont véritablement incompatibles et si la mondialisation a accentué les corrélations négatives. Cette partie repose sur d'abondantes études consacrées à ces questions. La troisième partie s'appuie sur des études de cas et d'autres méthodes d'investigation pour identifier les politiques économiques et sociales ainsi que les innovations institutionnelles intéressantes qui concilient de manière novatrice justice sociale et développement économique. Elle fait une place particulièrement importante aux droits fondamentaux au travail, aux normes internationales du travail et à la manière dont ces droits et ces normes peuvent, dans des environnements institutionnels spécifiques, induire une plus grande compétitivité et générer davantage d'emplois. Il convient également de prendre garde aux obstacles susceptibles d'entraver la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

Les domaines de recherche mentionnés ci-dessus n'excluent pas la possibilité d'inclure d'autres thèmes dans le futur programme de travail, si l'Institut dispose des capacités et des ressources nécessaires pour les traiter. Les membres employeur et travailleur du Groupe de travail chargé de l'examen stratégique ont proposé à l'étude du Conseil de l'Institut plusieurs autres thèmes qui figurent dans le document INS.B.XLVI/1, paragraphes 24 et 25.

2.2. Forums de dialogue sur les politiques à suivre

24. On s'accorde généralement à reconnaître que la valeur et le potentiel de l'Institut résident aussi dans sa capacité d'encourager la discussion sur les principales questions politiques, et que ce rôle devrait être considérablement renforcé. A titre d'exemple, la Commission mondiale a recommandé un certain nombre de forums des politiques à suivre pour des problèmes liés à la mondialisation, où se réuniraient les principaux décideurs et les plus grands spécialistes de la communauté internationale, et où l'Institut pourrait jouer un rôle central, pour autant que ces recommandations soient approuvées par le Conseil d'administration du BIT. L'Institut devrait promouvoir des rencontres intellectuelles, créer des équipes spéciales et organiser des sessions de «remue-méninges» en vue d'explorer de nouveaux thèmes, trouver le consensus sur des questions controversées, préparer les

événements majeurs et développer les positions du Bureau sur des questions techniques. L'Institut devrait se mettre à la disposition des secteurs et des programmes du Bureau en vue de la réalisation de telles activités. Il organise déjà des ateliers de recherche mensuels ouverts à tous les fonctionnaires du BIT, et des conférences pendant les sessions du Conseil d'administration et les séances spéciales. Il a le potentiel nécessaire pour organiser davantage de rencontres intellectuelles interactives, plus opportunes, et offrant une meilleure visibilité.

25. *Conférence annuelle de l'IIES*. En outre, l'Institut pourrait organiser un «événement porte-étendard» périodique, qui attirerait les chercheurs et les représentants d'autres organisations internationales ainsi que les mandants de l'OIT. La proposition consistant à tenir chaque année une grande conférence de l'IIES ou un séminaire a été appuyée à l'unanimité. Le thème de la conférence pourrait être fonction de l'état d'avancement des projets de recherche, ou des besoins de la préparation de la Conférence internationale du Travail. L'événement pourrait également s'inspirer du modèle de la conférence de la Banque mondiale sur le développement économique en Europe ou du séminaire de printemps de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Cette conférence serait de nature académique, et les documents de travail seraient disponibles à l'avance. L'événement engendrerait la publication d'un ou de plusieurs volumes. Le thème de la prochaine conférence serait discuté et approuvé par le Conseil de l'Institut au cours de sa réunion de novembre.

2.3. Les activités éducatives

26. Conformément au Règlement adopté en 1960, la fonction et l'objectif premier de l'Institut sont de fournir le matériel pédagogique nécessaire à l'étude des problèmes du travail. Il ne semble plus que cela fasse partie de son activité première, et l'évaluation stratégique de l'Institut offre l'occasion de réexaminer ce que pourrait être son futur rôle dans ce domaine.
27. *Programmes spéciaux*. Un certain nombre d'activités ne présentent aucun problème, telles que le programme pour chercheurs associés, les conférences sur la politique sociale financées par les fonds provenant du prix Nobel de la paix décerné à l'OIT, le programme de bourses Phelan, le programme de stages ou les visites conçues pour familiariser les étudiants provenant d'universités partout dans le monde avec les programmes et les activités actuels de l'OIT. Des universitaires en congé sabbatique profitent des équipements de l'IIES chaque année, et participent souvent au programme de recherche de l'Institut en qualité de consultants à temps partiel. De même, entre 10 et 15 étudiants diplômés issus de diverses universités participent aux projets de recherche tous les ans. Les conférences financées par le prix Nobel de la paix sont mieux reconnues et plus visibles dans les milieux universitaires. Ces activités seront poursuivies et étendues.
28. *Le cours international de stagiaires*. Ce cours de trois semaines rassemble entre 20 et 25 participants tous les ans; il a lieu au mois de mai avant la session de la Conférence internationale du Travail. Il repose sur des conférences données par des hauts fonctionnaires du BIT et des mandants, et fournit des informations détaillées sur les politiques favorisant le travail décent et les programmes du BIT. Le Conseil d'administration du BIT participe directement à la sélection des stagiaires. Les mandants de l'OIT, et notamment les partenaires sociaux du Conseil d'administration, soutiennent ce cours conçu à l'intention des cadres moyens en poste dans les administrations et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Il devrait se poursuivre au cours des prochaines années tout en évitant un chevauchement avec les activités du Centre de Turin. L'Institut et le Centre de Turin ont coopéré dans l'élaboration de matériels de formation concernant les politiques du travail décent, conçus pour le cours de l'IIES; et de nouvelles complémentarités seront explorées. Dans ce domaine et dans d'autres, l'Institut a l'intention de renforcer ses liens avec le Centre de Turin. Récemment, le format du cours a évolué et il s'agit davantage d'un programme d'éducation que d'un cours de formation. En 2004, plusieurs universitaires ont donné des conférences concernant le cours, et des participants ont échangé leurs opinions et ont mis en commun leur expérience pratique dans plusieurs groupes d'étude. Il risque cependant d'être réduit de trois à deux semaines pour des raisons budgétaires.

2.4. Communications et publications

29. *Un bulletin d'information*. Quelques propositions ont été faites en vue d'augmenter la visibilité de l'Institut. L'IIES devrait faire paraître un bulletin en format électronique et imprimé. Ce bulletin fournirait des informations sur les activités de recherche à l'échelle du Bureau. L'Institut continuera

en outre de mettre à jour et de développer son site sur l'Internet; ce dernier a été entièrement restructuré en 2004 et il comprend actuellement toutes les publications et les documents de travail qui sont parus depuis 1989.

30. *Publications de qualité.* L'IIES doit améliorer la qualité de ses publications. Récemment, il a surtout publié des documents de travail et des documents internes. Le meilleur moyen de garantir la qualité est de faire procéder à un contrôle rigoureux par des pairs, à savoir d'éminents spécialistes du domaine de recherche dont il s'agit. C'est pourquoi les chercheurs de l'Institut devraient être encouragés à soumettre au moins une partie de leurs travaux à des revues internationales. S'agissant d'ouvrages, on pourrait s'enquérir de l'opinion des presses universitaires partout dans le monde (qui sont soumises à un contrôle des pairs), ou encore des mécanismes semblables de contrôle de qualité pourraient être créés à l'Institut même. Il conviendrait de fixer un indicateur conformément auquel l'Institut ferait paraître au moins deux publications de qualité par an. Si une conférence annuelle est organisée, comme cela été mentionné plus haut, une note sur les travaux suivra, décrivant les préparatifs et les débats de la conférence. D'autres publications seront issues des projets de recherche et de séminaires importants. Leur qualité sera contrôlée grâce à un processus cohérent de contrôle des pairs, internes et externes. A titre d'exemple, le rapport de la Commission mondiale envisageait une enquête périodique sur l'état de la mondialisation; cette enquête pourrait également être prévue dans le futur programme de travail de l'IIES et menée en coopération avec plusieurs autres unités de l'OIT, pour autant que cela soit approuvé par le Conseil d'administration.

III. Les questions de gouvernance

31. Les propositions ci-dessus pourraient fournir une nouvelle orientation stratégique à l'IIES, mais elles doivent être complétées par un cadre approprié au niveau institutionnel.

3.1. Supervision

32. Pendant de nombreuses années, le Conseil de l'Institut était composé d'un certain nombre d'universitaires et de personnalités qui ont fourni orientations et conseils concernant les publications et les travaux de recherche de l'Institut. Compte tenu de restrictions budgétaires, cet arrangement a pris fin en 1995, et le Règlement de l'Institut a été amendé en 1996 pour refléter ce changement. L'opinion générale est qu'il est essentiel pour l'Institut d'être plus étroitement lié à la communauté universitaire, et que des universitaires et des chercheurs devraient faire partie de la structure de gouvernance de l'Institut.
33. *Un comité consultatif.* Il conviendrait d'instaurer un nouveau comité consultatif ou scientifique, composé d'universitaires et d'autres personnalités dotés de connaissances exceptionnelles concernant les compétences fondamentales de l'IIES. Pour éviter des coûts excessifs, ce comité devrait être composé de cinq à huit membres. Il se réunirait une fois l'an. Il serait chargé d'examiner les activités de recherche et les autres activités de l'Institut, de fournir des orientations quant aux nouveaux projets, de stimuler le travail de réseau, et de favoriser le contrôle des pairs. Il a été proposé qu'un représentant du comité consultatif participe à la réunion du Conseil de l'Institut en qualité d'observateur et réponde aux questions qui lui seraient posées. A un stade ultérieur, ce comité pourrait aider non seulement l'Institut, mais probablement l'ensemble du Bureau à développer une stratégie de recherche.
34. Les membres du comité consultatif seraient nommés par le Président du Conseil de l'Institut, avec l'approbation du Conseil. Le comité pourrait aussi être chargé d'évaluer le travail accompli par l'Institut et de présenter un rapport au Conseil. Enfin, il jouerait un rôle purement consultatif, et le Conseil de l'Institut, avec sa structure tripartite, demeurerait entièrement responsable de l'orientation stratégique de l'Institut.

3.2. Ressources humaines

35. *Une équipe de recherche interdisciplinaire.* La qualité d'une institution de recherche est fonction de la qualité de l'engagement de son personnel. L'Institut dispose de ressources financières lui permettant d'employer 11 membres du personnel des catégories organiques, (y compris un directeur), dont la plupart sont spécialisés dans la recherche et les activités de réseau. Une équipe de

recherche interdisciplinaire devrait être édifée autour des deux pôles mentionnés précédemment, à savoir les questions économiques et les questions de gouvernance. Les nouveaux recrutements devraient avoir lieu selon les meilleurs critères académiques, et les vacances de poste devraient être annoncées dans les milieux et les revues scientifiques. L'expérience pratique en matière de relations professionnelles ou de politiques de développement devrait aussi être prise en compte.

36. *Développer des synergies avec d'autres chercheurs du BIT.* Un nouveau programme de détachement du personnel des catégories organiques du BIT à l'Institut a été proposé. Les cadres désireux de poursuivre un projet de recherche et qui n'ont pas la possibilité de le faire dans une unité du BIT seraient transférés à l'Institut pendant un temps limité (de six mois à deux ans) pour accomplir des travaux de recherche et préparer une publication. Ce mécanisme doit être approuvé par le programme de l'OIT ou la région concernée et par l'Institut; il exigera aussi un arrangement avec le Département des ressources humaines concernant la répartition des coûts en personnel. Les candidatures devraient être examinées par les pairs. Un tel projet permettrait d'établir des ponts et de développer des synergies mutuellement bénéfiques entre l'Institut et les programmes techniques du BIT et les bureaux extérieurs, favorisant ainsi le renforcement de la base de connaissances de l'Organisation.
37. *Recruter des universitaires et des chercheurs externes pour des projets spécifiques.* Au cours des deux dernières années, l'Institut a accueilli plus de 15 universitaires et chercheurs en congé sabbatique. Plusieurs d'entre eux ont travaillé en qualité de consultants à temps partiel. Parmi eux se trouvait le directeur de l'École de relations professionnelles de l'Université de Montréal et le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto. De même, un chercheur du MIT vient d'entrer à l'Institut pour travailler sur un projet de recherche spécifique, et ce pendant deux ans. Ces partenariats peuvent intéresser les universitaires qui souhaitent travailler avec l'Institut et l'OIT pour une période de temps limitée, puis retourner dans leur université. Leur potentiel d'amélioration des activités de recherche et de travail en réseau semble très important.

3.3. Ressources financières

38. *Rationaliser les coûts budgétaires.* A ce stade, il n'est pas proposé d'augmenter le budget de l'IIES d'une manière significative. Plusieurs changements proposés dans ce document pourraient être effectués à partir des ressources financières déjà approuvées par le Conseil de l'Institut et le Conseil d'administration du BIT. L'IIES dispose de la capacité suffisante pour exécuter trois ou quatre projets de recherche dans un avenir proche. Le développement de réseaux plus efficaces et plus stables entraînera des implications financières, mais principalement des coûts indirects sur les ressources en personnel. La tenue d'une conférence annuelle et la subséquente parution d'une publication de qualité est possible dans le cadre du budget actuel. Il suffit de redéfinir les priorités et de mieux ajuster les activités de l'Institut aux objectifs restructurés du Bureau, plutôt que de demander une augmentation radicale du budget ordinaire de l'Institut, qui ne sera pas accordée.
39. En particulier, il n'est pas proposé d'augmenter le nombre des postes ordinaires du personnel de la catégorie des services organiques à l'Institut. Le budget actuel se monte à 8,2 millions de dollars E.-U. pour la période biennale, dont 60 pour cent proviennent de la contribution du BIT au titre du budget ordinaire, et la moyenne partie du reste de fonds reportés des périodes biennales précédentes. Si l'orientation stratégique décrite ci-dessus est approuvée, certaines ressources financières pourraient être retirées des activités éducatives, notamment en matière de coûts administratifs et de soutien en personnel, pour être allouées aux activités de recherche et de dialogue. En outre, la structure du budget de l'Institut pourrait être rationalisée et précisée, grâce à l'établissement d'une distinction entre les diverses sources de financement. La contribution du BIT au titre du budget ordinaire devrait couvrir les coûts en personnel des fonctionnaires en poste, et les sources de financement non récurrentes devraient couvrir des coûts spécifiques et limités dans le temps.
40. *Financement de projets spécifiques.* Quoi qu'il en soit, plusieurs initiatives proposées dans ce document ont des implications financières importantes. Une augmentation radicale du nombre des projets de recherche rendrait nécessaire le recrutement de nouveaux chercheurs, dont certains seraient recrutés à long terme. Le lancement d'un Forum sur les politiques de la mondialisation aurait des implications en matière de coûts importantes ainsi que la publication d'un rapport périodique sur l'état de la mondialisation. Lorsque les paramètres de ces initiatives seront mieux précisés, il conviendra d'établir un budget spécifique pour chaque projet. Dans certains cas, les sources de financement pourraient être diversifiées. Le cofinancement serait possible pour certains

projets ou séminaires de recherche avec des institutions ou des fondations universitaires. Au cours de la période biennale actuelle, l'Institut mène à bien un projet de recherche qui coûte environ 600 000 dollars E.-U. Ce projet est cofinancé par le Réseau universitaire international de Genève qui assure la moitié de cette somme. Si la tenue d'un Forum sur les politiques de la mondialisation est approuvée, il conviendra probablement d'effectuer des arrangements de partage de coûts entre plusieurs unités du BIT. Il conviendrait d'étudier plus avant la possibilité de relever le niveau du Fonds de dotation de l'Institut, et certains fonds de coopération technique pourraient être mis à disposition de projets spécifiques. Cependant, une dépendance trop importante à l'égard du financement extrabudgétaire n'est pas souhaitable, et le budget ordinaire continuera probablement d'être la principale source de financement de l'IIES dans un avenir proche. D'autres sources de financement seront affectées à des projets limités dans le temps, et des contrôles et des bilans seront effectués pour veiller à ce que tous les projets, y compris ceux qui dépendent du financement des donateurs, soient conformes au mandat de l'Institut. Il a été proposé que le prochain programme et budget de l'Institut, qui doit être soumis à son Conseil en novembre 2005, présente des comptes détaillés en fonction des priorités qui ont été identifiées par cet examen stratégique.

Appendice

Mandat du Groupe de travail chargé de l'examen stratégique

Le Groupe de travail chargé de l'examen stratégique devra examiner les principaux défis politiques auxquels sont confrontés l'OIT et ses mandats à moyen terme, afin d'évaluer la capacité de l'Institut d'aider l'Organisation à concrétiser son objectif de travail décent pour tous. Cela exigera, notamment, une évaluation des méthodes de travail de l'Institut, de ses ressources humaines et financières et, le cas échéant, de sa structure.

Le but de cet examen est d'émettre des recommandations concernant les changements requis pour augmenter l'efficacité de l'Institut. Le groupe de travail pourrait faire des propositions relatives à une stratégie de financement pour l'Institut.

Le groupe de travail consultera des fonctionnaires du Bureau et des experts externes spécialisés dans les domaines de la recherche de l'Institut et les méthodes de travail d'organes similaires.

Le groupe de travail prendra en compte les débats du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail sur la réponse stratégique de l'Organisation au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Un rapport final sera présenté au Conseil de l'Institut lors de sa session de novembre 2004 pour examen. Le rapport du Conseil de l'Institut au Conseil d'administration contiendra des recommandations relatives à l'examen, qui devront faire l'objet d'une prise de décisions par le Conseil d'administration.